

ALCOOL & TABAC

PROTECTION DE LA JEUNESSE



Rappel concernant la vente **d'alcool** et de **tabac** (LAub art. 22, 29, 69 ; LSan art. 6b).

16 17						
	bière	cidre	vin	alcopops	spiriteux	tabac

Le tenancier d'un établissement public doit interdire l'entrée de son établissement ou faire quitter celui-ci aux personnes ivres.

Il est **obligatoire d'afficher** les dispositions légales relative à la protection des mineurs (LAub art. 29).

BON À SAVOIR

Des affiches, calculateurs d'âge, brochures d'information et de conseils pour le personnel de vente, etc. sont disponibles auprès du Pôle prévention (www.poleprevention.ch).

Le site www.jalk.ch propose une formation gratuite en ligne sur la protection des jeunes contre l'abus d'alcool pour le personnel de vente (durée d'env. 40 mn, peut être interrompue et reprise ultérieurement).

Les établissements qui servent des boissons alcooliques doivent offrir au moins **trois boissons sans alcool**, comprenant une eau minérale et un jus de fruits, dont le prix, pour une quantité équivalente, est inférieur à celui de la boisson alcoolique non distillée la moins chère (LAub art. 27).

Protection contre le tabagisme passif : il est **interdit de fumer** dans les espaces fermés accessibles au public (*Loi sur la protection contre le tabagisme passif*). Selon les directives cantonales, sont considérés comme espaces fermés les lieux couverts et entourés de murs ou cloisons sur plus de la moitié de leur périmètre, quel que soit le type de matériaux utilisés. Les tentes, chapiteaux et autres cantines sont également considérés comme espaces fermés.

BON À SAVOIR

Le **Pôle prévention**, structure de prévention en milieu festif soutenu par le canton du Jura, vous offre **gratuitement** soutien, conseils, matériel, etc. pour la mise en place de mesures de prévention à l'occasion d'une manifestation festive. Il organise également la venue des promoteurs «Be my angel» (www.bemyangel.ch).

LE SAVIEZ-VOUS ... ?

Pour des questions de poids et de maturité du foie, les jeunes sont physiquement plus sensibles à l'alcool que les adultes. Les effets négatifs de l'alcool sur le corps sont aussi plus importants chez les jeunes. Plus une personne commence à consommer de l'alcool jeune, plus les risques de dépendance à l'âge adulte augmentent.